



COMPTE RENDU DE LA 170^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(ADOPTÉ)

- DATE :** Les 12 et 13 octobre 2011
- LIEU :** Bureaux de l'Administration régionale crie, Montréal
- PRÉSENCES :** Annie Déziel, Canada
Denyse Gouin, Québec
Guy Héту, Québec
Ashley Iserhoff, Administration régionale crie (ARC), président
Eddy Jenniss, Canada
Chantal Otter Tétreault, ARC
Isaac Voyageur, ARC, vice-président
Norman Wapachee, ARC

Marc Jetten, secrétaire exécutif
Graeme Morin, analyste en environnement
- ABSENCES :** Réal Lavigne, Québec
Maryse Lemire, Canada
Jean Picard, Canada

INVITÉS :¹

Pour le point 3 :

Diane Jean, sous-ministre, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
Léopold Gaudreau, sous-ministre adjoint au Développement durable, MDDEP
Jacques Dupont, sous-ministre adjoint de l'Expertise hydrique, de l'Analyse et des Évaluations env., MDDEP
Patrick Beauchesne, directeur du Patrimoine écologique et des Parcs, MDDEP
Sophie Hamel-Dufour, MDDEP
Aude Tremblay, ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
Pierre Rhéaume, Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

Pour le point 10 :

Michèle Fournier, conseillère senior, Bureau des changements climatiques, MDDEP
Alain Bourque, directeur Impacts et Adaptation, Consortium OURANOS

Pour le point 11 :

Geneviève Brunet, biologiste, Direction du développement et de la coordination, MRNF
Hugo Jacqmain, ingénieur forestier, MRNF

OBSERVATEURS :

Pour le point 3 :

Nicole Gougeon, secrétaire-trésorière, Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP)

Pour le point 11 :

Nadia Saganash, administratrice – Gestion de la faune, ARC

¹ L'usage du masculin au sens générique a pour seule fin d'alléger le texte.

Mercredi, 12 octobre 2011

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Annie Déziel, appuyée par Denyse Gouin, l'ordre du jour de la réunion est adopté tel que modifié.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 169^e RÉUNION (1^{ER} ET 2 JUIN 2011)

Sur une proposition de Chantal Otter Tétreault, appuyée par Annie Déziel, le compte rendu de la 169^e réunion du CCEBJ est adopté tel que modifié.

3. PRÉSENTATION DU MDDEP CONCERNANT LE TERRITOIRE DU PLAN NORD RÉSERVÉ À DES FINS AUTRES QU'INDUSTRIELLES (50%)

M. Patrick Beauchesne rappelle d'abord l'engagement du gouvernement du Québec à désigner 12% de son territoire en aires protégées d'ici 2015. Pour le Plan Nord, dont le territoire est présentement protégé à 9,7%, cela représente 27 590 km² de plus. En sus de cet objectif, le gouvernement s'engage à réserver, d'ici 2035, 38% du territoire du Plan Nord pour la conservation de la biodiversité, la protection de l'environnement et les activités autres qu'industrielles. Ces territoires, dits « réserves de terres du capital nature », ajoutés aux aires protégées, se trouveraient à couvrir 50% du territoire du Plan Nord.

Le MDDEP s'engage plus spécifiquement à créer 12% d'aires protégées dans la forêt boréale continue. Cet objectif s'applique autant au nord qu'au sud de la limite nordique des attributions commerciales de bois. La création de nouvelles aires protégées dans la forêt boréale aurait notamment pour objectif de protéger des espèces menacées ou vulnérables telles le caribou forestier.

Le gouvernement entend déposer un projet de loi d'ici la fin de 2011 pour donner suite aux consultations sur le territoire du Plan Nord réservé à des fins autres qu'industrielles. Un an plus tard, une stratégie de mise en œuvre sera présentée. Le gouvernement mènera des consultations à chacune de ces étapes.

Un bilan de la désignation des réserves de terres du capital nature serait dressé en 2020 et en 2030. Cet exercice permettrait d'identifier de nouvelles cibles de conservation et, de façon exceptionnelle, de modifier les limites des réserves. Le gouvernement tiendrait ainsi compte, par exemple, des changements climatiques ou de la découverte d'un gisement minéral important.

M. Léopold Gaudreau demande l'avis du CCEBJ concernant la pertinence d'autoriser l'aménagement forestier dans les réserves de terres du capital nature (38%). Malgré le caractère industriel de l'aménagement forestier, M. Beauchesne souligne que le nouveau régime forestier, dont la mise en œuvre est prévue en 2013, sera fondé sur l'aménagement écosystémique. Ce type d'aménagement, calqué sur les perturbations naturelles, respecterait les principes du développement durable.

Par ailleurs, M. Gaudreau demande au CCEBJ quels types d'exploration minière pourraient être autorisés dans les réserves de terres du capital nature. Selon lui, certains types d'exploration ont peu d'impact sur l'environnement et pourraient être autorisés.

Questions et commentaires

Un membre du CCEBJ demande comment le MDDEP compte calculer les superficies assujetties au développement industriel. Est-ce qu'on comptabilisera l'empreinte écologique immédiate seulement ou les impacts au sens large? Par exemple, un projet hydroélectrique peut avoir une incidence sur l'ensemble du bassin versant. Un autre membre suggère d'établir des zones tampons entre les territoires affectés aux activités industrielles et les réserves de terres du capital nature. Patrick Beauchesne répond que, pour l'heure, le gouvernement considère seulement les superficies directement touchées par le développement industriel.

M. Léopold Gaudreau assure que les réserves de terres du capital nature seront des territoires véritablement voués à la protection de l'environnement, bien que le niveau de protection ne soit pas aussi strict que dans une aire protégée désignée. Chacune de ces réserves fera l'objet d'une réglementation établissant entre autres les activités permises ou interdites.

Selon M. Gaudreau, le gouvernement pourrait adopter des orientations stratégiques pour s'assurer que toutes les décisions concernant les réserves de terres du capital nature respecteront des objectifs de conservation et de protection de l'environnement.

En réponse à une question concernant les modalités de consultation, M. Beauchesne indique que le gouvernement consultera les communautés crie sur des projets spécifiques d'aires protégées ou de réserves de terres du capital nature. Comme la consultation actuelle porte sur des orientations stratégiques et qu'elle prendra fin bientôt, le gouvernement sollicite particulièrement l'avis du Grand Conseil des Cries et des organismes de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Un membre du CCEBJ souligne l'importance de consulter les communautés crie sur des initiatives comme le territoire du Plan Nord réservé à des fins autres qu'industrielles.

4. SUIVI DES DOSSIERS

a. Propositions d'aires protégées des communautés crie

Des représentants du MDDEP et de l'ARC ont tenu une rencontre à la mi-septembre pour examiner les propositions d'aires protégées Chisesaakahiikan et Mishigamish formulées respectivement par les Premières nations crie de Nemaska et de Waswanipi. Ils ont décidé de mettre sur pied un comité technique multipartite pour évaluer l'ensemble des propositions d'aires protégées émanant des communautés crie.

b. Données sur l'état de référence de la forêt préindustrielle

Le secrétariat a reçu les données du MRNF. L'analyste du CCEBJ procédera sous peu à leur examen à la lumière de la mise en œuvre proposée de l'aménagement écosystémique, tel que prévu dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts.

c. Demande de financement pour l'analyse des plans d'aménagement forestier

Le CCEBJ a transmis sa demande au nouveau ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Clément Gignac, le 13 octobre 2011.

d. Participation des Cris à l'évaluation environnementale et sociale du projet d'exploration uranifère Matoush et au développement minier en général

i. Lettre envoyée aux Administrateurs du processus d'évaluation et d'examen et à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)

En juin 2011, Le CCEBJ a écrit aux Administrateurs et à la CCSN pour faire valoir l'importance d'une information précise et adaptée aux Cris concernant le projet Matoush. Le président de la CCSN a répondu que son organisme a procédé à une analyse détaillée du projet pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement. Dans le cadre du processus d'autorisation, la CCSN a demandé au promoteur du projet de préparer un programme d'information publique.

Le CCEBJ n'a pas reçu de réponse des administrateurs provincial et fédéral.

ii. Projet de lettre aux associations minières

En raison du caractère inhabituel de la démarche du CCEBJ auprès d'associations de promoteurs, les membres souhaitent que le projet de lettre soit davantage informatif à l'égard des dispositions du chapitre 22 concernant la participation des Cris.

e. Proposition d'évaluation environnementale stratégique du Plan Nord

Le CCEBJ aimerait rencontrer le nouveau ministre des Ressources naturelles et de la Faune (et ministre responsable du Plan Nord) pour relancer sa proposition d'évaluation environnementale stratégique (ÉES) du Plan Nord. Un court document explicatif concernant l'ÉES sera préparé dans ce but. Le secrétaire examinera dans quelle mesure un rapport déjà produit par un consultant du CCEBJ pourrait être mis à jour à cette fin.

f. Mémoire sur la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE)

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a repris ses activités. Le secrétaire y a acheminé le mémoire du CCEBJ, adopté en juin 2011, concernant la révision de la LCÉE. Le CCEBJ désignera son porte-parole lorsqu'il aura reçu l'invitation à participer aux audiences du Comité.

g. Projet de l'Association des trappeurs cris sur les stratégies d'adaptation aux changements climatiques : projet-pilote de surveillance des glaces

Le CCEBJ a fait parvenir au Consortium OURANOS une lettre d'appui au projet. Si le projet obtient le financement requis, l'analyste du CCEBJ s'impliquera dans la révision des rapports et des divers documents du projet.

h. Accord-cadre Québec-Cris sur la gouvernance régionale

En juillet 2011, le CCEBJ a écrit au Premier Ministre du Québec et au Grand Chef des Cris pour demander que les parties le consultent, comme le prévoit la CBJNQ, sur les volets de l'entente qui pourraient avoir une incidence sur le régime du chapitre 22 ou sur l'utilisation des terres.

i. Application de la Politique de gestion des matières résiduelles au territoire de la Baie James

Les membres souhaitent mieux connaître les modalités d'application de la Politique sur le territoire de la Baie James. Le secrétaire tentera d'organiser une présentation du MDDEP en vue de la prochaine réunion du CCEBJ.

j. Site contaminé de la Pointe Louis XIV (Cape Jones)

Le MDDEP examine le dossier et prévoit répondre à la lettre du ministre de la Défense du Canada. Ce dernier affirme qu'il revient au gouvernement du Québec, en tant que propriétaire du site, d'amorcer les démarches pour la caractérisation et la décontamination des lieux.

k. Sous-comité sur le processus de consultation publique

L'analyste prévoit entreprendre la révision du rapport d'étape et la relance du Sous-comité d'ici peu.

l. Proposition de colloque sur les 35 ans de mise en œuvre du chapitre 22

En raison de l'importance des dossiers prioritaires, il ne sera pas possible pour le CCEBJ d'organiser un colloque sur les 35 ans de mise en œuvre du chapitre 22 de la CBJNQ. Les membres demeurent à l'affût d'un événement plus large auquel le bilan de la mise en œuvre du chapitre 22 pourrait se greffer.

5. ADMINISTRATION

a. Projet de code d'éthique des membres et des employés

Les travaux sur le projet de code d'éthique sont suspendus en raison de difficultés associées à son application. Des membres font valoir qu'ils se conforment déjà à un code d'éthique au sein de leurs organisations respectives.

b. Deux sièges vacants au CCEBJ

Le ministère des Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada a nommé M. Eddy Jenniss au CCEBJ, comblant ainsi le siège vacant des membres du Canada. Par ailleurs, le MDDEP a entamé des démarches pour remplacer Josée Brazeau qui a démissionné en tant que membre de la délégation du Québec en juillet 2011.

c. Demandes budgétaires du CCEBJ

Le secrétaire a contacté les représentants des bailleurs de fonds des gouvernements du Canada et du Québec pour vérifier leur disponibilité à discuter d'une augmentation de la subvention annuelle du CCEBJ. Une rencontre avec le Comité administratif du CCEBJ serait proposée d'ici la fin 2011. Un représentant de l'ARC, en tant que bailleur de fonds, y serait invité également.

d. Préparation de la proposition budgétaire 2012-2013

Les membres demandent au secrétaire de préparer la proposition budgétaire pour l'année financière 2012-2013 en tenant compte de l'ensemble du mandat dont le CCEBJ doit s'acquitter, et non en fonction du niveau actuel de financement.

e. Évaluation de rendement de l'analyste et conditions du renouvellement de contrat (2011-2012)

Le Comité administratif du CCEBJ prévoit procéder sous peu à l'évaluation de rendement de l'analyste pour la durée de son premier contrat (nov. 2010-oct. 2011).

Par ailleurs, le CCEBJ accepte que le salaire de l'analyste soit indexé, lors du renouvellement de contrat, en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC). Les membres sont d'accord pour que des journées de vacances non utilisées durant le premier contrat soient transférées au nouveau contrat en novembre 2011.

Jeudi, 13 octobre 2011

6. PRÉSENTATION DE L'ANALYSTE DU CCEBJ CONCERNANT LE PROJET DE COMMENTAIRES CONCERNANT LE TERRITOIRE DU PLAN NORD RÉSERVÉ AU DÉVELOPPEMENT NON-INDUSTRIEL (50%)

L'analyste énonce les axes qui devraient guider la création d'aires protégées. Les trois premiers axes, soit la représentativité, la superficie et la connectivité, figurent parmi les orientations du MDDEP pour la création de nouvelles aires protégées. Le Comité ajouterait un quatrième axe, soit l'importance culturelle des sites pour les Cris.

Dans le projet de mémoire, le CCEBJ recommanderait que la planification des territoires à protéger du développement industriel soit complétée d'ici deux ans. Autrement, le MDDEP se trouverait dans l'obligation de créer les réserves de terres du capital nature dans les seuls territoires sans intérêt pour le développement forestier, minier ou énergétique.

En raison de la multiplicité des développements prévus, le CCEBJ recommanderait que le MDDEP tienne compte des impacts cumulatifs des nombreux projets. À cet égard, le CCEBJ fera un rappel de sa proposition sur l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) présentée à la ministre responsable du Plan Nord en 2010. Le Comité soulignera également l'importance des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Cris reconnus par la CBJNQ.

En raison du développement accéléré prévu par le Plan Nord, le CCEBJ croit important de tenir compte, dans les définitions d'« activités industrielles », de la demande en énergie et en sites de gestion des matières résiduelles des nombreux chantiers de construction et camps de travailleurs. À cet égard, le CCEBJ manifesterait son intérêt à faire partie du groupe de travail qui établira les définitions d'activités « industrielles » et « non-industrielles ».

Les membres fourniront leurs commentaires à l'analyste d'ici une semaine afin que le Sous-comité sur les aires protégées et l'aménagement du territoire puisse réviser le projet de mémoire en vue de son adoption.

7. ANALYSE DES DONNÉES DU MRNF SUR LE CARIBOU FORESTIER

Le CCEBJ accepte de prendre part, par le biais de son analyste, aux activités du Comité spécial sur le caribou forestier (« special task force »). Le Comité spécial comprend des représentants du MRNF, de l'ARC et du Conseil Cris-Québec sur la foresterie, de même que plusieurs chercheurs. L'analyste du CCEBJ conviendra avec le MRNF d'une entente de confidentialité assurant son accès aux données sur le caribou forestier.

À la lumière de ces développements, le CCEBJ retirera la demande de révision présentée à la Commission d'accès à l'information concernant la décision du MRNF de fournir une partie de l'information seulement.

8. PROGRAMME NATIONAL DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER

L'analyste du CCEBJ invite les membres à fournir leurs commentaires concernant sa note explicative sur le Programme national de rétablissement du caribou forestier. Ces commentaires seraient intégrés à un projet de mémoire du CCEBJ.

9. PROJET DE MÉMOIRE CONCERNANT LE PROJET DE LOI N° 14 SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le secrétaire signale que la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des Ressources naturelles (CAPERN) de l'Assemblée nationale ne tiendra pas d'audiences générales sur le projet de loi n° 14. La CAPERN a tenu en août 2011 des consultations particulières auxquelles le CCEBJ n'a pas été invité. Le secrétaire suggère que le CCEBJ achemine son mémoire aux députés de la CAPERN durant l'étude, article par article, du projet de loi.

L'analyste présente les grandes lignes du projet de mémoire présenté au Sous-comité sur les mines. Certaines recommandations présentées en 2010 concernant le projet de loi n° 79, telle la création d'un registre public et accessible des activités minières, demeurent valables. Toutefois, comme le projet de loi n° 14 est différent, l'analyste a formulé plusieurs nouvelles recommandations, dont celle d'étendre aux sites d'intérêt des Cris le pouvoir discrétionnaire du ministre de refuser l'émission d'un permis (actuellement, ce pouvoir vise les zones urbanisées et de villégiature).

Le Sous-comité sur les mines entamera la révision du mémoire afin de le soumettre aux membres pour adoption d'ici la fin octobre.

10. PRÉSENTATION DE MICHÈLE FOURNIER (MDDEP) ET D'ALAIN BOURQUE (CONSORTIUM OURANOS) CONCERNANT LE PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2013-2020

Michèle Fournier explique que le MDDEP mène une consultation « ciblée » sur le Plan d'action sur les changements climatiques (PACC). Cette consultation a pour but d'évaluer le degré d'acceptation de certaines propositions et de recueillir les idées des organismes pressentis. Le gouvernement prévoit mener une consultation publique sur le projet de PACC à l'hiver 2012.

➤ **Mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre**

Mme Fournier présente d'abord le volet « mitigation » visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le PACC 2013-2020 doit permettre au Québec réduire ses émissions à un niveau 20% inférieur à celui de 1990. Le gouvernement prévoit établir dès 2013 un marché du carbone où les entreprises dépassant leurs cibles de GES devront acheter des droits d'émission d'entreprises plus performantes à cet égard. En parallèle, des mesures de soutien faciliteraient l'efficacité énergétique et la transition vers des procédés moins intenses en carbone.

En ce qui concerne le milieu nordique, le projet de Plan d'action prévoit l'assujettissement de tous les établissements émettant plus de 25 000 tonnes de GES par année au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission. Ce serait notamment le cas pour les nouveaux développements prévus dans le cadre du Plan Nord. Mme Fournier rappelle, par ailleurs, que le Plan Nord prévoit le développement de 200 000 MW d'énergie renouvelable, possiblement par le biais des éoliennes et des hydroliennes.

Dans le secteur des bâtiments, le Plan d'action établirait des normes plus strictes pour le Nord du Québec en raison de conditions climatiques plus rigoureuses. Par ailleurs, les mesures prévues dans la Politique de gestion des matières résiduelles 2011-2015 permettront de réduire les émissions de GES dans ce domaine. Enfin, le programme Action Climat, actuellement réservé aux municipalités, serait bonifié pour que les communautés autochtones y aient également accès.

Le Plan d'action pourrait également mettre l'accent sur les mesures renforçant le rôle des forêts comme puits de carbone. Les mesures de conservation, de reforestation et de meilleures pratiques de gestion forestière permettraient d'augmenter la séquestration du carbone par la forêt. À cet égard, un objectif de « zéro déforestation » assurerait la compensation de toute déforestation découlant de l'activité humaine par la reforestation d'une superficie équivalente.

➤ **Mesures d'adaptation**

Alain Bourque du Consortium OURANOS explique ensuite le volet « adaptation », c'est à dire les mesures visant à atténuer les dommages découlant des changements climatiques et, dans une moindre mesure, à saisir les opportunités. À cet égard, M. Bourque rappelle qu'en plus des changements à moyen et long termes, un certain nombre de phénomènes extrêmes tels les inondations, l'érosion des berges, les feux de forêts et la fonte du pergélisol, se trouvent aggravés par les changements climatiques. Ces phénomènes auront une incidence sur la santé humaine, les infrastructures, l'économie et l'environnement.

Au niveau gouvernemental, une stratégie d'adaptation est en développement avancée et des pistes d'actions d'un éventuel plan d'action sont en discussion. Il sera possible de commenter ces documents lors d'une consultation publique, probablement tôt en 2012. Ces deux outils pourraient, par exemple, favoriser la mise à niveau de processus d'autorisation et de contrôle en fonction des risques environnementaux découlant des changements climatiques. À titre d'exemple, les normes visant les parcs à résidus miniers pourraient être resserrées pour tenir compte de la fréquence accrue de gels et de dégels, de pluies abondantes, etc.

➤ **Mot du président**

Le président du CCEBJ remercie Mme Fournier et M. Bourque pour leur présentation. Il explique que l'enjeu des changements climatiques est très important pour les Cris en raison des impacts déjà observés sur le territoire. Il invite les présentateurs à communiquer également avec les organismes cris, notamment l'Association des trappeurs cris.

11. PRÉSENTATION DE GENEVIÈVE BRUNET ET HUGO JACOMAIN (MRNF) CONCERNANT LES FORÊTS DE PROXIMITÉ

Geneviève Brunet explique que la création de forêts de proximité est l'un des volets du nouveau régime forestier mis en œuvre par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Comme pour l'ensemble du nouveau régime forestier, la création de forêts de proximité sur le territoire du régime forestier adapté de l'Entente concernant une nouvelle relation entre Québec et les Cris (ENRQC) devra faire l'objet de discussions au préalable entre les deux parties.

Selon Mme Brunet, les propositions de forêts de proximité permettront à des communautés locales de gérer une portion de la forêt publique environnante et certaines de ses ressources. La gestion d'une forêt de proximité peut être confiée à une municipalité régionale de comté (MRC), une municipalité locale ou un conseil de bande autochtone. Les communautés qui détiennent actuellement des contrats d'aménagement forestier (CtAF) ou des conventions d'aménagement forestier (CvAF) pourront les convertir en forêts de proximité, après entente avec le MRNF.

L'étendue de la délégation de pouvoirs peut varier pour chaque forêt de proximité. Cela peut comprendre la récolte et la vente de bois, la gestion de l'exploitation faunique ou l'allocation de baux de villégiature. La municipalité, la MRC ou la communauté autochtone devra adopter un plan d'aménagement et de développement pour le territoire visé. En outre, elle devra assurer la viabilité de la forêt de proximité sur le plan économique.

Pour la période 2013-2018, le MRNF prévoit créer entre 10 et 15 forêts de proximité à l'échelle du Québec, auxquelles s'ajoutent les projets résultant de la conversion de CtAF, CvAF et de convention de gestion territoriale. Le MRNF consultera les communautés cris concernant ses propositions de forêts de proximités au cours de l'automne 2011.

Questions et commentaires

L'analyste du CCEBJ se demande si les communautés auront le temps de préparer des projets de forêts de proximité considérant, d'une part, les pourparlers en cours sur la gouvernance régionale et, d'autre part, la mise en œuvre d'un nouveau régime forestier en 2013. Hugo Jacqmain indique que l'échéancier pourra, au besoin, être adapté pour le territoire de la Baie James.

Un membre demande comment les conflits d'usage seront conciliés, par exemple si une municipalité non-autochtone obtient la gestion d'une forêt où les Cris détiennent des droits de chasse, de pêche et de piégeage. Selon Geneviève Brunet, les partenaires devront discuter avant le dépôt d'un projet de forêt de proximité. Hugo Jacqmain estime que cet enjeu sera examiné par le MRNF pour chacune des propositions soumises.

12. SUIVI DES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA RÉVISION DES ANNEXES 1 ET 2 : ÉTUDE CONCERNANT LE STATUT DE L'EXPLORATION MINIÈRE

Le CCEBJ souhaite relancer les parties visées par le chapitre 22 (Canada, Québec et Cris) concernant les recommandations présentées en 2008 pour réviser les listes de projets assujettis au processus d'évaluation ou exemptés (annexes 1 et 2 du chapitre 22). Par ailleurs, les membres

croient que le CCEBJ devrait compléter le travail de révision des annexes en préparant un avis concernant l'assujettissement ou non des projets d'exploration minière.

13. VARIA

a. Décret concernant les attributions du ministre du MRNF à l'égard de la CBJNQ

Le secrétaire informe les membres d'un décret rendant le ministre des Ressources naturelles et de la Faune responsable de l'application de la Loi approuvant la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

b. Présentation proposée au colloque de l'Institut de développement durable des Premières nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL)

L'IDDPNQL tiendra un colloque sur l'« Évaluation environnementale et le territoire » du 22 au 24 novembre 2011. L'Institut invite le CCEBJ à y faire une présentation concernant sa proposition d'ÉES du Plan Nord. Les membres acceptent l'invitation et désignent l'un d'entre eux pour faire la présentation. L'analyste du CCEBJ formulera une première ébauche de la présentation.

c. Projet de recueil des documents du CCEBJ (1978-2011)

Le secrétaire est à identifier les documents qui compléteront le recueil de documents réalisé par le secrétariat en 2004. Le nouveau recueil 1978-2011 sera prêt en format DC d'ici peu.

d. Lettre du sous-ministre associé aux Mines (MRNF) concernant le rapport annuel 2010-2011 du CCEBJ

Le sous-ministre associé aux Mines du MRNF a écrit au CCEBJ pour apporter des précisions concernant le volet du rapport annuel 2010-2011 traitant du secteur minier, notamment le suivi des impacts de la rupture de digue Opémiska. Le secrétaire demande aux membres de l'ARC s'il y a eu des développements concernant le suivi des impacts ou la communication avec la communauté de Waswanipi. Le CCEBJ intégrera ces informations dans sa lettre de réponse.

14. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Montréal le 29 novembre 2011.



Marc Jetten
Secrétaire exécutif
Le 1^{er} décembre 2011